



## LA FRANCE DU BON COIN Le micro-entrepreneuriat à l'heure de l'économie collaborative.

Par David Ménascé  
Préfacé par Laurence Fontaine

Note de l'Institut de l'entreprise, septembre 2015

**Salariés, étudiants, chômeurs, fonctionnaires, retraités, sans-papiers... Un nombre croissant de personnes optent pour le micro-entrepreneuriat et parviennent, parfois, à en retirer des revenus significatifs, complémentaires ou non. Cette tendance est observée dans la majorité des pays développés dans lesquels, en raison du contexte économique dégradé, il peut paraître plus aisé de créer soi-même son emploi que de le trouver.**

**En France, tirant parti de la flexibilité introduite par la création du statut juridique d'auto-entrepreneur et s'appuyant sur des places de marché digitales en plein essor, plus de 200 000 personnes proposent leurs services pour des missions ponctuelles (bricolage, transport de personnes, déménagement, etc.). La demande existe : selon un sondage Ifop de 2014, 23% des Français ont déjà acheté des services sur Internet – et ce taux est appelé à croître rapidement puisque, selon le même sondage, ce sont 77% des personnes interrogées qui ont déjà acheté ou loué des biens auprès des particuliers. C'est ainsi que, presque malgré lui, le site Leboncoin est devenu un acteur majeur du marché de l'emploi.**

**Prémices d'une révolution du travail (celle du « travail à la demande ») ou manifestation de la précarisation croissante de nos sociétés : parce qu'elle touche, au-delà de nos modes de consommation, notre relation au travail, l'économie collaborative devient la cible de vives critiques. Faute de statistiques consolidées, la réalité du jobbing nous échappe, laissant prospérer craintes et espoirs, souvent idéologiquement marqués. S'appuyant sur l'analyse d'éléments macroéconomiques et sur une enquête de terrain menée auprès de 50 micro-entrepreneurs, l'auteur nous livre une description inédite et éclairante de ce phénomène et nous permet d'en comprendre les ressorts et les enjeux.**

### Radioscopie de la « France de la débrouille 2.0 »

Cette étude nous montre tout d'abord que le succès des plateformes digitales, combiné à celui du statut d'auto-entrepreneur, éclairent d'un jour nouveau la crise de l'emploi peu qualifié. Celle-ci préexiste à leur essor et conduit au développement de l'exercice de micro-activités, nécessitant peu de qualifications, par des « travailleurs indépendants économiquement dépendants ».

Le second enseignement concerne les types de plateformes digitales sur lesquelles les micro-entrepreneurs proposent leurs services et l'importance des choix effectués au regard de leur projet. Il existe deux sortes de plateformes dont les logiques et les modèles économiques s'opposent : les opérateurs, d'une part, et les plateformes d'intermédiation, d'autre part. Les premiers visent une qualité de service homogène et, à cet effet, sélectionnent leurs prestataires, exigent d'eux qu'ils aient un statut juridique, tentent de les fidéliser via des systèmes de primes, des formations ou des services d'accompagnement, encadrent les prix et gèrent entièrement

la relation avec le client. A l'inverse, les plateformes digitales limitent leur intervention à de l'intermédiation et favorisent un large accès au marché. De manière différente, opérateurs comme place d'intermédiation peuvent susciter des critiques : elles favoriseraient la précarisation des intervenants et le développement de pratiques de concurrence déloyale à l'égard des acteurs traditionnels.

Cependant, une analyse plus poussée montre que ces inquiétudes sont, pour partie, infondées. Sur la base d'une étude qualitative approfondie réalisée auprès de 50 micro-entrepreneurs pour comprendre leurs motivations, leurs situations, la nature de leur activité, les revenus générés, ainsi que les types de places de marché utilisées, l'auteur identifie quatre profils :

- les « malins ». Ceux-ci ont un statut (salarié, fonctionnaire, retraité), des revenus fixes et souhaitent optimiser leur temps et arrondir leurs fins de mois. Ils privilégient les plateformes d'intermédiation sur lesquelles, parce qu'ils disposent des compétences suffisantes et sont peu - ou pas - dépendants des revenus perçus via ce canal, ils sont en position de négocier leurs tarifs ;
- les « serviables ». Minoritaires, leur motivation est la plus fidèle à l'esprit de l'économie collaborative : ils sont davantage poussés par le besoin de rompre leur isolement et de créer du lien social que par l'appât du gain. Prix et temps passé sont dans ce cas plus décorrélés ;
- les « micro-franchisés ». Ces derniers ambitionnent à terme de tirer l'essentiel de leurs revenus de leur activité. Dans la perspective d'une pérennisation de celle-ci, ils privilégient les opérateurs ;
- les « contraints ». Il s'agit des personnes vulnérables (bénéficiaires de minima sociaux, sans-papiers), dont la démarche relève d'une logique de survie.

Pour les deux premières catégories de micro-entrepreneurs, les places de marché digitales présentent des avantages indéniables. Parce qu'ils savent et peuvent exploiter ces outils à leur avantage pour disposer de nouvelles sources de revenus, ces prestataires cumulent les avantages du statut (régime social stable) et du travail indépendant (flexibilité des horaires, choix des missions et des clients). Le constat est plus nuancé pour les « micro-franchisés » qui ne perçoivent pas toujours les limites, en termes de couverture sociale, du statut d'auto-entrepreneur.

En revanche, pour les « contraints », l'apport des plateformes peut prêter le flanc à la critique : les opportunités économiques auxquelles elles donnent certes accès ne garantissent pas le bénéfice d'une protection sociale - ou d'une protection sociale suffisante faute de percevoir des revenus suffisants -, ni de réelle perspective d'évolution.

## Interdire (en vain) et briser (certainement) dynamiques et espoirs ?

Ces risques sociaux (essor mal contrôlé du travail juridiquement indépendant mais économiquement dépendant, renforcement de la dualité du marché du travail entre emplois stables et qualifiés d'un côté et emplois précaires peu qualifiés de l'autre) s'ajoutent aux questions d'ordres économique (concurrence déloyale, situations de monopoles) et éthique (« exploitation de l'homme par l'algorithme »).

Dans ces conditions, la question porte sur les formes de l'intervention des pouvoirs publics pour réguler cette nouvelle économie.

Celle-ci doit être subtile car – c'est ce que nous montre l'auteur de la note en adoptant le point de vue des micro-entrepreneurs – le développement de la micro-activité 2.0 répond à un réel besoin. Besoin

de respiration, dans un environnement de plus en plus contraint, de ceux – les plus favorisés – qui souhaitent développer un projet personnel ou professionnel.

Besoin de ceux qui peinent à boucler leurs fins de mois et qui disposent ainsi de potentielles solutions. Besoin essentiel, enfin, de ceux qui n'ont pas d'autre alternative pour vivre.

Briser la dynamique de l'activité sur les plateformes collaboratives, au prétexte illusoire d'éliminer les situations abusives, risquerait de marginaliser davantage des populations qui n'ont pas d'autre issue à leur portée et de les renvoyer au secteur informel. Casser les espaces de liberté de ceux qui offrent ou qui recourent à ces services, pourrait conduire à la révolte.

## Propositions pour valoriser l'utilité sociale des plateformes de marché digitales

Cherchant à concilier d'une part la protection sociale des travailleurs juridiquement indépendants mais économiquement dépendants et d'autre part la démocratisation de l'accès au marché, l'auteur nous invite à renoncer à la tentation d'enfermer cette dynamique dans des cadres réglementaires inadaptés.

Il plaide au contraire pour une meilleure reconnaissance de cette nouvelle économie de services et propose en ce sens, en s'appuyant sur la distinction évoquée ci-dessus entre « opérateur » et « plateforme généraliste », de développer des bonnes pratiques pour faire de ces plateformes des outils de mobilité sociale.

- Créer les conditions de la confiance en reconnaissant mieux cette nouvelle économie de services
  - Développer les systèmes de notation réciproque.
  - Mettre en place des dispositifs de vérification de l'identité des utilisateurs.
- Améliorer le cadre juridique pour les prestataires de services
  - Stabiliser et renforcer la lisibilité du statut d'auto-entrepreneur.
  - Imaginer des formes de dialogue social entre plateformes et prestataires.
- Permettre à chaque prestataire de services de profiter au mieux des opportunités
  - Faciliter l'accès à des services financiers et des produits d'assurance adaptés.
  - Encourager les dispositifs favorisant l'employabilité des utilisateurs.
  - Etablir un cadre pour favoriser une juste rémunération.

Enfin, sur trois questions majeures, l'étude éclaire d'un jour nouveau les défis auxquels ces nouveaux modèles économiques nous confrontent et qui appellent des réponses ambitieuses.

- Le défi du partage de la valeur ajoutée.
- Le défi consistant à imaginer un modèle de protection sociale adapté à ces nouvelles formes de travail et à leurs évolutions.
- Le défi urgent de la digitalisation des services de l'Etat.

